



Réunion plénière du 12 mars 2019

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	14/03/2019	Première rédaction par CR	Membres du secrétariat
Version 2	21/03/2019	Après relecture par les membres du secrétariat	Présidents et membres du secrétariat
Version 3	25/03/2019	Après relecture par les présidents et les membres du secrétariat	Participants à la réunion
Version 4	15/04/2019	Après relecture par les participants à la réunion	Pré-publication (portail GéOInformations)
Version 5		Après approbation lors de la réunion plénière suivante	Publication (portail GéOInformations)

Présents

Présidence

Pascal DOUARD – MTES (CGEDD)
François MOREAU – MAA (DMN)

Comité

Pierre-François CLERC – DDT de l'Essonne
Muriel MALLERET – DRAAF Nouvelle Aquitaine (SRISSET)
Jean-Philippe LANG – MTES (SG/SPSSI/PSI1)
Marc LÉOBET – MTES (CGDD/DRI/MIG)
Gilles GUILLOUET – MTES (SG/SPSSI/CPII/DOSO/CA)

Invités

Hubert HOLIN – MTES (DGEC/SCEE/SD5/BQA)
Jérôme CORTINOVIS – Atmo Normandie
Sophie REYNARD – IGN/Gestion des territoires

Secrétariat

Bernard ALLOUCHE – Cerema TV (Digit@l)
Richard MITANCHEY – Cerema TV (Digit@l)
Christian ROLLET – Cerema TV (Digit@l)
Laurent WALCH – MAA (ADMN)

Excusés

Jean-Philippe PÈNE – MTES (DGPR/SRNH/BRIL)
Natalie COMMEAU – MTES (DGEC/SRSEDPD/Mission Bruit et agents physiques)
Pascal LORY – MTES/DGALN

Ordre du jour

1. Approbation du relevé de décisions du 11 octobre 2018
2. Géostandard *Inventaire d'émissions de polluants atmosphériques* (IEPA)
3. Géostandards à l'instruction
 - Géostandard *Mesures de la qualité de l'air ambiant*
 - Géostandard *Bruit dans l'environnement*
 - Géostandard *Directive inondation*
4. Évolution de la COVADIS
5. Programme d'activité 2019

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la [rubrique COVADIS](#) du portail GéOInformations.

Relevé de décisions

1. Approbation du relevé de décisions du 11 octobre 2018

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est approuvé.

2. Géostandard *Inventaire d'émissions de polluants atmosphériques (IEPA)*

Christian ROLLET, après avoir indiqué que le standard IEPA n'avait donné lieu à aucun commentaire, fait état d'une question concernant la compatibilité du standard avec les inventaires menés dans le cadre des PCAET¹ formulée très récemment par Marie HECKMANN². La réponse (positive) est donnée par Jérôme CORTINOVIS en séance.

À la question posée ensuite de la possibilité d'implémentation des types énumérés du standard dans les registres en préparation³, Marc LÉOBET répond qu'une telle implémentation n'est nécessaire que pour les *codelists* propres à la France et n'est possible qu'après identification des propriétaires des *codelists* concernées dont la gestion serait déléguée à la DGEC. Ainsi, dans un premier temps, les *codelists* du standard IEPA seront-elles implantées comme d'ordinaire dans les gabarits, malgré leur taille inhabituelle.

Décision n° COVADIS_2019_03_01

La COVADIS valide le standard *Inventaire d'émissions de polluants atmosphériques* dans sa version 1.0, mandate son secrétariat pour en assurer la publication et renvoie la migration de ses *codelists* en registres à une version (mineure) ultérieure.

3. Géostandards à l'instruction

Géostandard *Mesures de la qualité de l'air ambiant (MQAA)*

Christian ROLLET indique que le standard en question, à l'inverse du standard IEPA, n'a fait l'objet d'aucune saisine officielle de la COVADIS, qu'il est toujours en cours d'élaboration. Sa dernière version en date (obtenue par le secrétariat auprès d'ATMO France⁴) est relativement ancienne (14 janvier 2015).

Hubert HOLIN et Jérôme CORTINOVIS confirment qu'en effet l'obtention d'un consensus entre les acteurs concernés (AASQA⁵, LCSQA⁶, DGEC et Union Européenne) sur la nature même des mesures à réaliser demandera encore plusieurs mois et que plusieurs difficultés d'ordre technique demeurent du fait, entre autres, de la refonte en cours de l'infrastructure logicielle des AASQA rendue nécessaire par la création des nouvelles régions.

Il est néanmoins convenu que le secrétariat procédera à la mise en forme de la version ci-dessus évoquée du standard MQAA qui ne nécessite pas pour son élaboration que les parties prenantes aient arrêté les paramètres à mesurer et les modalités de leur mesure, pour une présentation lors de la prochaine réunion plénière de la COVADIS et un appel un commentaire par la suite.

Géostandard *Bruit dans l'environnement*

Richard MITANCHEY présente les derniers correctifs apportés au second volet (*Données*

1 *Plans climat-air-énergie territoriaux*, succédant aux *Plans climat-énergie territoriaux* (PCET)

2 Pour le bureau *Politique climat et atténuation* de la *Direction générale de l'énergie et du climat* (DGEC) du MTES

3 Voir point 4 du [relevé de décisions de la plénière du 11 octobre 2018](#)

4 [Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air](#)

5 *Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air*

6 *Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air* en charge de la base de données nationale Géodair, support du reporting européen réglementaire.

d'entrée) de ce géostandard (dont l'élaboration a commencé voici cinq ans) en précisant que lesdits correctifs, relativement mineurs, sont issus d'une part de sa première mise en œuvre (par le réseau des correspondants Bruit du Cerema) et d'autre part de commentaires formulés par SNCF Réseau.

Marc LÉOBET réaffirme l'intérêt d'une résolution des commentaires en présence des principaux commentateurs (i.e. porteurs de remarques représentant différents profils du métier).

Décision n° COVADIS_2019_03_02

La COVADIS valide le géostandard *Bruit dans l'environnement – Données d'entrée* dans sa version correctrice 1.1.1 et mandate son secrétariat pour en assurer la publication.

Géostandard Directive inondation

Richard MITANCHEY présente les correctifs apportés, à la demande de la DGPR⁷, à ce standard validé par la COVADIS lors de sa dernière séance plénière, et fait état d'un récent courriel du SANDRE⁸ demandant à ce que soit vérifiée la compatibilité du géostandard ainsi corrigé avec son dictionnaire de données [Vigilance inondations](#). Marc LÉOBET recommande à la commission de valider malgré tout sans attendre la version proposée, à charge pour le secrétariat de procéder à cette ultime vérification.⁹

Décision n° COVADIS_2019_03_03

La COVADIS valide le géostandard *Directive inondation* dans sa version correctrice 2.0.1 et mandate son secrétariat pour en assurer la publication.

4.Évolution de la COVADIS

Marc LÉOBET présente l'état des réflexions de la Mission de l'information géographique concernant la COVADIS et formule ses premières propositions pour son évolution. À savoir une commission :

- au domaine de compétence élargi au-delà des seules données géographiques ;
- en charge de la seule vérification de conformité à une méthodologie d'élaboration des standards définie en accord avec le CNIG¹⁰, la standardisation elle-même étant désormais prise en charge intégralement (concertation, appel à commentaires, accompagnement, financement) par les directions générales intéressées ;
- dont le secrétariat (assuré par un établissement public) aurait désormais en charge l'actualisation de la méthodologie et la gestion du dépôt des standards (et non plus la production de ces derniers) ;
- regroupant, autour des deux co-présidents, les membres actuels et les représentants d'autres établissements publics.

Le tour de table qui suit permet à chacun d'exprimer son sentiment :

Hubert HOLIN et Pierre-François CLERC indiquent que la production centralisée des géostandard présentait des avantages (interlocuteur unique, appui technique apporté aux directions générales, etc.).

Muriel MALLERET et Gilles GUILLOUET émettent le souhait que l'initiative laissée aux seules directions générales ne conduise pas à négliger les besoins des services déconcentrés,

⁷ Direction générale de la prévention et des risques du MTES

⁸ Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau

⁹ Ex post : Le SANDRE a depuis été interrogé par le secrétariat qui ne procédera à la publication qu'après sa réponse.

¹⁰ [Conseil national de l'information géographique](#)

qui demeurent importants.

François MOREAU, jugeant que la COVADIS actuelle (créée en 2008 pour favoriser, en l'absence du CNIG, la convergence locale des systèmes d'information de deux ministères) a effectivement rempli son office, mais souligne que les directions générales ne pourront pas prendre en charge la standardisation des données qui permettent le croisement entre systèmes d'information « métier » (données « pivot ») ni la coordination de la structuration des données en services déconcentrés. Il ajoute que les évolutions dans les missions et la composition de la commission devront être formalisées et proposées à la signature des secrétaires généraux des deux ministères.

Bernard ALLOUCHE dit quant à lui partager les vues de la MIG sur l'avenir de la Commission tout en soulignant la nécessaire adhésion des services déconcentrés à ce nouveau dispositif.

Sophie REYNARD rappelle que la géo-plateforme de l'IGN¹¹ aurait vocation à héberger les standards géographiques.

Pascal DOUARD, en conclusion, s'interroge sur la nécessité même d'une commission de standardisation propre à l'État dans la mesure où une telle commission existe au sein du CNIG, attire l'attention sur la nécessité de bien traiter les données pivot communes à plusieurs directions générales et propose que les prochaines réunions plénières abordent de nouveau ce sujet de la future COVADIS.

5. Programme d'activité 2019

Prenant en compte l'évolution prévue du positionnement et de l'organisation du Cerema, Bernard ALLOUCHE détaille une activité programmée du secrétariat pour 2019 en nette diminution par rapport à 2018. Elle consiste en effet, pour l'essentiel, en :

- d'une part, l'achèvement de toutes les instructions en cours et des pré-instructions décidées ;
- d'autre part, le transfert vers le MTES des compétences et outils de production et publication des gabarits et standards ainsi qu'un accompagnement à la finalisation des évolutions de la commission (voir point 4 ci-dessus).

La prochaine réunion plénière de la COVADIS se tiendra :

<p>le jeudi 6 juin 2019 de 10h00 à 13h00 au ministère de la transition écologique et solidaire La Défense – Tour Séquoia – Salle 19A</p>

¹¹ [Géoplateforme de l'Institut national de l'information géographique et forestière](#)